

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : 18

Présents :
12 TitulairesPouvoirs :
1Votants :
12 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
17 Octobre 2024**Délibération n°**
2024.10.45**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 24 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Denis THOUMY, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON.

Non participant au vote : Michel CHAPUIS.

CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics. Ce contrat groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive.

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est la suivante :

Assureur : CNP - Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions applicables au 1^{er} janvier 2025 :**Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (choix de la collectivité) :**

- Tous les risques avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% de la base des prestations sur tous les risques : **6,73 %**

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public

Tous les risques avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire : **1,15 %**

Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle de 0,2% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les certificats d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire ainsi que les conventions en résultant et tout acte y afférent.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOZÈRE
Jean-Paul LYONNET
04 71 75 57 57